

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le VENDREDI 29 NOVEMBRE, à 17 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique (arrivée à 18 h 23 au Rapport n° 19/5-024 - partie au Rapport n° 19/5-057)/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ FRANÇOISE Gérard/ ADAME Brigitte (partie au Rapport n° 19/5-017)/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ VOLIA-GARNIER Laetitia/ KICHENIN Virgile (arrivé après l'appel nominal à 17 h 12)/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier (arrivé à 18 h 00 au Rapport n° 19/5-014)/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/5-007)/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François (parti au Rapport n° 19/5-052)/ DUCHEMANN Yvette/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric (parti au Rapport n° 19/5-047)/ BAREIGTS Éricka (partie au Rapport n° 19/5-014)/ ARLANDON Corine/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ ANILHA Fernande/ HOARAU Serge (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ DOKI-THONON Lisianne (partie au Rapport n° 19/5-042)/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 49 au Rapport n° 19/5-011 - partie au Rapport n° 19/5-058)/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 19 au Rapport n° 19/5-003)

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

À son départ (20 h 21 / Rapport n° 19/5-057)

ORPHÉ Monique

par DELORME Éric

À son départ (18 h 12 / Rapport n° 19/5-017)

ADAME Brigitte

par MAILLOT Gérald

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Brigitte

par FONTAINE Gabrielle

MARCHAU Jean-Pierre

par SUDNIKOWICZ

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

(jusqu'au Rapport n° 19/5-052)

À son départ (17 h 58 / Rapport n° 19/5-014)

BAREIGTS Éricka

par LOWINSKY Jacques

Pour toute la durée de la séance

MÉLADE Thierry

par BELDA David

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

(jusqu'au Rapport n° 19/5-058)

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

VITRY Faouzia

par FOURNEL Dominique

Pour toute la durée de la séance

HO-SHING Cynthia

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 46 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYÉ Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/5-014
	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles	
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lokal de la Source	
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de Run Action	
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de l'ANVPR	
	ADAMÉ Brigitte VOLIA-GARNIER Laetitia	(déléguées/ Ville)	au titre du CRIJ de la Réunion	
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
	ANNETTE Gilbert KICHENIN Virgile BÉLIM Audrey VOLIA-GARNIER Laetitia HOAREAU Jean-François	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de la MLN	
	VITRY Faouzia	(Vice-Présidente)	au titre du CÉVIF	
	(1)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis
BOMMALAIS Geneviève		(Vice-Présidente)	au titre de l'ADÉSC	
ANDAMAYÉ Marie-Annick		(lien de parenté)	au titre du BCD	
CHOPINET Gérard		(lien de parenté)	au titre du CRGSH	
LOWINSKY Jacques		(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
COUDERC Alain		(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	

KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 19/5-018
------------------	------------------	---------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-019
-------------	------------------	----------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-020
-------------	------------------	----------------------	---------------------

CCAS Centre communal d'Action sociale  
CRIJ... Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion  
MLN Mission locale Nord  
CDÉ... Caisse des Écoles de Saint-Denis  
BCD Basket Club dionysien  
OMS Office municipal des Sports  
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

ANVPR Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion  
CAP Club Animation Prévention  
CÉVIF Collectif pour l'Élimination des Violences Intrafamiliales  
ADÉSC Association dionysienne d'Éducative sportive canine  
CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap  
SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(1) absente à la séance

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195021-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

## ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-021
FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-022
(1) DUCHEMANN Yvette NAILLET Philippe LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard HOARAU Serge	(déléguée/ Département) (délégués/ CINOR)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/5-028
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-031
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-032
ORPHÉ Monique	(déléguée/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 19/5-033
(2) ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/5-056
BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-058

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion  
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion  
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement  
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

(1) absente à la séance  
(2) partie au Rapport n° 19/5-017

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 9 DECEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 46 sur 55.

**LE MAIRE**

**Gilbert ANNETTE**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195021-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

**OBJET**        **ZAC de la Colline des Camélias**  
Bilan de clôture

---

## **I. CONTEXTE ET PROGRAMME DE L'OPERATION**

Dans le cadre du développement du secteur Montgaillard / Colline des Camélias, la Commune de Saint-Denis a confié à la SARL Colline des Camélias la mise en œuvre de la Zone d'Aménagement Concerté « Colline des Camélias ».

Suivant la Délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2006 (n°06/6-16), un traité de concession a été passé avec la SARL Colline des Camélias.

Les opérations étant réalisées et la SARL ayant mené à terme sa mission, elle a établi un bilan de clôture au 31 août 2019 qui vous est présenté ci-après.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver la suppression de la ZAC conformément à l'article R 311-12 du Code de l'Urbanisme.

Cette suppression de ZAC entraîne :

- l'abrogation des éléments constitutifs de la ZAC (dossiers de création et de réalisation) ainsi que le cahier des charges de cession de terrain ;
- le retour au droit commun de la fiscalité de l'urbanisme et le rétablissement de la taxe d'aménagement de plein droit pour la part communale de la taxe ;
- le respect des mesures de publicité et d'information édictées par l'article R. 311-5 du Code de l'Urbanisme.

## **RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'OPERATION**

Le traité prévoyait :

- un programme global des constructions (hors équipement public) de la ZAC Colline des Camélias de 55 000 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette, dont :
- une zone destinée à la réalisation d'habitat individuel et d'habitat individuel groupé pour une SHON prévisionnelle de 12 900 m<sup>2</sup>, soit 77 logements ;
- une zone destinée à la réalisation d'habitat collectif pour une SHON prévisionnelle de 17 500 m<sup>2</sup>, soit 235 logements ;
- une zone destinée à la réalisation d'habitat social pour une SHON prévisionnelle de 16 000 m<sup>2</sup>, soit 180 logements ;
- une zone correspondant à des terrains privés dont certains sont bâtis, à laquelle est attribuée une SHON prévisionnelle de 8 600 m<sup>2</sup>.

## **PROGRAMME REALISE A CE JOUR**

- Décembre 2011 : deux programmes de logements libres (« Le Galion », « La Goélette »).
- Octobre et novembre 2012 : deux programmes de logements aidés (« Frégate 1 et 2 »).
- Décembre 2012 : un programme de logements mixtes, libres et primo-accédants (« Le Blue Marlin »).
- Mars 2014 : un programme de logements libres (« Villa Marine »).
- Février 2015 : un programme de logements libres et commerces (« Villa Marine 2 »).
- Septembre 2019 : un programme de logements libres (« Villa Océan »)
- Plusieurs lots libres vendus.

## **PROGRAMME EN COURS**

- 2019 : programme de logements aidés (« Le Bélem ») - PLS et LLS - en cours de travaux par la SHLMR ; livraison prévue au second trimestre 2020.
- Il reste 11 parcelles - lots libres à la vente, commercialisés depuis 2009.

## **EQUIPEMENTS PUBLICS REALISES**

- Travaux de voirie et réseaux voie primaire : chemin des Longoses.
- Micro-station d'épuration.
- Viabilisation du terrain de l'école.
- Rénovation voie et réseau EU rue de la Colline et rue des Marquis (en partie).
- Réservoir eau potable.
- Ouvrage franchissement Ravine Boucan Launay.

## **II. BILAN PREVISIONNEL DE PRECLOTURE DE L'OPERATION**

Le bilan de clôture se présente de la façon suivante :

	<b>Bilan 2015 HT actualisé</b>	<b>Bilan de clôture prévisionnel</b>
<b>DEPENSES</b>		
Acquisitions et frais sur acq	5 235 349	5 235 349
Participations et taxes	450 000	270 000
Travaux VRD primaires	4 200 000	4 200 000
Etudes, honoraires, BET	1 087 000	1 087 000
Frais de gestion	1 150 000	1 150 000
Frais financiers sur emprunt	2 294 214	2 294 214
<b>Sous total</b>	<b>14 416 563</b>	<b>14 236 563</b>
Marge avant impôts	83 437	203 437
<b>Sous total honoraires</b>	<b>83 437</b>	<b>203 437</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 500 000</b>	<b>14 440 000</b>
<b>RECETTES</b>		
Terrains Logements sociaux	1 950 000	1 950 000
Macro-lots Logements individuels	7 250 000	7 190 000
Macro-lots Logements collectifs	5 100 000	5 100 000
Equipements collectifs	200 000	200 000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 500 000</b>	<b>14 440 000</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195021-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Par rapport au dernier CRAC validé, les dépenses et recettes sont en diminution :

- Dépenses
  - La participation pour l'ouvrage de franchissement Ravine Butor est supprimée.
  - La marge dégagée de l'opération augmente.
- Recettes :
  - Le prix des terrains à bâtir diminue.

### III. AVANCEMENT DE L'OPERATION

	Bilan de clôture prévisionnel	Réalisé 2018	Taux de réalisation
<b>DEPENSES</b>			
Acquisitions et frais sur acq	5 235 349	5 235 349	100%
Participations et taxes	270 000	270 000	100%
Travaux VRD primaires	4 200 000	4 200 000	100%
Etudes, honoraires, BET	1 087 000	1 087 000	100%
Frais de gestion	1 150 000	1 150 000	100%
Frais financiers sur emprunt	2 294 214	2 294 214	100%
<b>Sous total</b>	<b>14 236 563</b>	<b>14 236 563</b>	100%
Marge avant impôts	203 437		0%
<b>Sous total honoraires</b>	<b>203 437</b>	-	0%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 440 000</b>	<b>14 236 563</b>	99%
<b>RECETTES</b>			
Terrains Logements sociaux	1 950 000	1 950 000	100%
Macro-lots Logements individuels	7 190 000	6 000 000	83%
Macro-lots Logements collectifs	5 100 000	5 100 000	100%
Equipements collectifs	200 000	200 000	100%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 440 000</b>	<b>13 250 000</b>	92%

Les dépenses hors marges sont réalisées à 100 %.

Les recettes sont réalisées à 92 %, 1 programme de logements est encore en cours (opération de la SHLMR).

### IV. PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Sans objet

Le bilan de l'opération est excédentaire.

Comme prévu dans le contrat de concession, la société supporte les aléas de cette opération.

### V. EXCEDENT D'OPERATION

Il est prévu 203 437 € au bénéfice de l'aménageur.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195021-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Au vu de ces informations, je vous demande :

1° d'approuver le bilan prévisionnel de clôture de la ZAC Colline des Camélias, notamment les éléments suivants :

- le bilan financier qui s'établit en dépenses et en recettes à 14 440 000 € HT,
- les objectifs opérationnels de l'opération, les dépenses et les recettes afférentes ;

2° de donner quitus à la SARL Colline des Camélias pour la ZAC Colline des Camélias ;

3° de m'autoriser ou mon représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195021-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

**OBJET**        **ZAC de la Colline des Camélias**  
Bilan de clôture

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 311-1, R. 311-5 et R. 311-12 ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal en séance du 28 avril 2005 (n°05/3-14) approuvant le dossier de création de la ZAC ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal en séance du 4 décembre 2006 (n°06/6-16) portant approbation d'un traité de concession avec la SARL Colline des Camélias pour la ZAC Colline des Camélias ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal en séance du 21 février 2009 (n°09/1-42) approuvant le dossier de réalisation, et l'avenant n°1 du traité de concession.

Vu le RAPPORT N°19/5-021 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le bilan de clôture de la ZAC Colline des Camélias, en particulier les éléments suivants :

- les dépenses et recettes arrêtées à 14 440 000 €,
- la réalisation des objectifs opérationnels de l'opération.



**ARTICLE 2**

Donne quitus à la SARL Colline des Camélias pour la ZAC Colline des Camélias.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire, ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195021-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

## ZAC COLLINE DES CAMELIAS

### RAPPORT DE PRESENTATION

#### JUSTIFIANT LA SUPPRESSION DE LA ZAC COLLINE DES CAMELIAS

#### Selon R311-12 du Code de l'Urbanisme

---

### CONTEXTE

Dans le cadre du développement du secteur Montgaillard/ La Colline, la Commune de Saint Denis a confié à la SARL Colline des Camélias, la mise en œuvre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) COLLINE DES CAMELIAS.

Cette ZAC, située dans le prolongement de l'urbanisation de la Colline des Camélias, s'étend sur une superficie de 15,6 hectares

Par délibération du Conseil Municipal de Saint Denis du 28 avril 2005 (n°05/3-14), le Conseil Municipal a approuvé le dossier de Création de la ZAC Colline des Camélias à la vue notamment du bilan de la concertation engagée au préalable.

Au terme des procédures de publicité et de mise en concurrence des aménageurs prescrites par les articles L.300-2 et L.300-4 du Code de l'Urbanisme, le choix du concessionnaire s'est portée sur la SARL Colline des Camélias par délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2006 (n°6/6-16). La signature du traité de concession est intervenue en date du 26 avril 2007.

Par délibération du Conseil Municipal de Saint Denis du 21 février 2009 (n°09/1-42), il a été approuvé le dossier de réalisation.

Par délibération du Conseil Municipal de Saint Denis du 21 février 2009, il a été approuvé la modification de PLU.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 février 2009, il a été approuvé l'avenant N°1 du traité de concession.

Par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2011 (n°11/8-39), il a été approuvé le CRAC 2009 et 2010.

Par délibération du Conseil Municipal du 17 novembre 2012 (n°12/6-16), il a été approuvé le CRAC 2011 et l'avenant n°2 pour la prolongation de la durée du traité de concession jusqu'au 31 décembre 2015.

Par délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2013 (n°13/2-43), il a été approuvé le CRAC 2012.

Par délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2014 (n°14/6-17), il a été approuvé le CRAC 2013.

Par délibération du Conseil Municipal du 23 novembre 2015 (n°15/6-14), il a été approuvé

Accusé de réception en préfecture  
974-21974013-2019-1423-195621-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2016 (n°16/4-28), il a été approuvé le CRAC 2015.

## **PROGRAMME DE LA ZAC**

Le traité prévoyait :

- un programme global des constructions (hors équipement public) de la ZAC Colline des Camélias de 55 000 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette, dont :
- une zone destinée à la réalisation d'habitat individuel et d'habitat individuel groupé pour une SHON prévisionnelle de 12 900 m<sup>2</sup>, soit 77 logements ;
- une zone destinée à la réalisation d'habitat collectif pour une SHON prévisionnelle de 17 500 m<sup>2</sup>, soit 235 logements ;
- une zone destinée à la réalisation d'habitat social pour une SHON prévisionnelle de 16 000 m<sup>2</sup>, soit 180 logements ;
- une zone correspondant à des terrains privés dont certains sont bâtis, à laquelle est attribuée une SHON prévisionnelle de 8 600 m<sup>2</sup>.

## **ETAT DE L'OPERATION A LA CLOTURE DE LA ZAC**

- la maîtrise foncière est assurée à hauteur de 100% des surfaces cessibles.
- le PPR de la Commune de Saint Denis a enfin été révisé courant 2012 et approuvé le 17 octobre 2012 permettant ainsi de rendre constructible certaines zones situées dans le périmètre de la ZAC et de fait d'achever le programme des constructions de la ZAC.
- Les études géotechniques et les études relatives aux VRD ayant été réalisées, les travaux d'aménagement ont été engagés en juin 2009 sur le périmètre de la première tranche de la ZAC. La réception a été faite en juin 2010. Les travaux de la seconde tranche et la remise en état de la voie d'accès ont été réalisés sur l'année 2011.
- Compte tenu des réticences rencontrées avec certains riverains de la ZAC, les travaux d'aménagement de la rue de la Colline et des Marquis ont été retardés. Fort de décisions juridiques en notre faveur délibérées à l'issue de procédures initiées par nos soins, nous avons pu en 2011, réaliser tous les réseaux nécessaires pour raccorder la ZAC mais également remettre en état la rue de la Colline hors emprise lotissement les Rosiers. La réalisation des enrobés définitifs sur la portion de voirie maîtrisée par nos soins, ont été réalisés à la fin de la concession, en même temps que les travaux de finition de la ZAC pour rétrocession à la commune.
- Enfin, s'agissant des enrobés et des espaces verts, il a été prévu de différer à la rétrocession des voiries à la Commune, la réalisation de ces travaux afin de pallier

aux éventuelles dégradations que pourraient engendrer les chantiers. Les travaux de finition regroupant réalisation des espaces verts, reprises ponctuelles de travaux et de réalisation des enrobés, ont été commandés en octobre 2015. La préparation a été initiée en novembre 2015 et le démarrage des travaux a été constaté début décembre 2015. Les voiries ont été cédées à la Commune le 28 août 2018.

- S'agissant de la station d'épuration à installer sur le périmètre de la ZAC, les travaux ont été réalisés en 2010. Néanmoins, compte tenu non seulement du retard enregistré sur la ZAC, mais également de l'avancement des travaux de la STEP de Saint Denis, les réseaux ont été directement raccordés sur réseau communal.
- La commercialisation des parcelles individuelles engagée en 2009 a connu un démarrage difficile compte tenu du contexte économique et des difficultés rencontrées avec l'environnement proche de la ZAC. Il reste à ce jour 11 parcelles individuelles à acter sur le périmètre de la ZAC.
- En raison de la difficulté d'aménager deux parcelles lots libre, elles ont été retirées de la commercialisation. Il s'agit de la parcelle :
  - lot 8 (EP373 – chemin des Longoses) située à l'entrée de la ZAC ;
  - lot 9 (EO196 – allée du Kaloupilé) de l'opération BLEU HORIZON.
- S'agissant des macro-lots collectifs :
  - Deux programmes de logements libres (**Le Galion** – 53 logts et **la Goélette**- 50 logts) ont été livrés en décembre 2011.
  - Les deux programmes de logements aidés de la SIDR (**Frégate 1** – 55 LLS et **Frégate 2** – 59 PLS) ont été livrés en octobre et novembre 2012.
  - Un programme de logements mixtes libre et primo-accédant (**le Blue Marlin** – 56 logts) a été livré en décembre 2012.
  - Un programme de logements libres (**Villa Marine** – 77 logts) a été livré en mars 2014. La seconde tranche regroupant logements libres et commerces en pied de bâtiment (**Villa Marine 2**) a été livrée en février 2015.
  - Et enfin le dernier programme de logements aidés « **le Belem** – 75 PLS et LLS » de la SHLMR est en cours de travaux et sera livré mi 2020.
  - Le dernier programme de Logements Libres (**Villa Océan** – 16 logts) a été livré en septembre 2019.

## **REGULARISATION FONCIERE**

Des délibérations relatives aux acquisitions et rétrocessions foncières de la ZAC ont été approuvées à divers conseils municipaux.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195021-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Ces délibérations sont :

- La délibération n°17/1-19 du Conseil Municipal du 25/02/2017 pour l'acquisition par la Ville des terrains non bâtis EO134, EO150p et EP401p ;
- La délibération n°17/6-44 du Conseil Municipal du 23/09/2017 pour la rétrocession à la Villes des parcelles EO121, EP381, EP399 et EP404 ;
- La délibération n°18/1-28 du Conseil Municipal du 23/02/2018 pour la rétrocession à la Ville des parcelles EO185 et EO186.

La Ville a bien versé la somme de 200.000 euros en 2018 à la SARL, pour l'acquisition de l'assiette foncière relative à l'emplacement réservé ER196 pour un équipement public.

A ce jour, tous les actes de vente ont bien été signés.

### **PLACETTE PUBLIQUE ATTENANT A L'OPERATION BELEM**

Un protocole d'accord a été signé entre la SARL et la SHLMR le 01/09/2017 au sujet de la placette publique attenante à l'opération BELEM de la SHLMR.

La SHLMR a pris sous sa responsabilité l'adaptation de la plateforme et les limites de la placette publique modifiée par rapport à son opération. La SHLMR sera vigilante sur l'état de la placette après les travaux réalisés.

### **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA SARL AUX EQUIPEMENTS PUBLICS OU AUX TRAVAUX AU SEIN DU PERIMETRE OU HORS ZAC**

1. réalisation du réservoir d'eau potable :

Il a été réalisé en 2012. La participation financière de la SARL est de 110.000 euros versée en juin 2018.

2. réalisation de l'ouvrage de franchissement ravine Butor :

Il n'a pas été réalisé. A ce jour, la Ville n'a aucune confirmation de la part de la Cinor concernant sa réalisation dans un horizon de 5 ans, alors qu'il était question d'une DUP en 2011. Il en est de même pour la réalisation de la voie de piémont.

La participation financière de la SARL est de 180.000 euros et la Ville n'est pas en mesure de réclamer cette participation, en raison de ces 2 conditions non confirmées.

3. réalisation de l'ouvrage de franchissement de la ravine Boucan Launay :

Il a été réalisé en 2011-2012. La participation financière de la SARL est de 160.000 euros versée en 2019.

### **BILAN FINANCIER**

Le bilan de clôture de la ZAC COLLINE DES CAMELIAS a fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal du 29 novembre 2019. Cette délibération donne quitus à la SARL COLLINE DES CAMELIAS concernant ses missions d'aménageur de la ZAC.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195021-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Ce bilan fait apparaître le solde positif de 203.437 € au bénéfice de l'aménageur.

Pour rappel, la SARL, comme prévu dans le contrat de concession, supporte les aléas de cette opération.

Le bilan financier s'établit en dépenses et en recettes à 14.440.000 € HT.

### **MOTIFS JUSTIFIANT LA SUPPRESSION DE LA ZAC**

Le bilan de clôture de la ZAC a été approuvé lors du Conseil Municipal du 29 novembre 2019, au vu de la réalisation effective des logements et équipements validée entre la Commune et la SARL COLLINE DES CAMELIAS.

De fait, la suppression de cette ZAC est justifiée par cet achèvement du programme, et la régularisation du foncier.

La suppression de la ZAC aura pour conséquence :

- l'abrogation des éléments constitutifs de la ZAC (dossiers de création et de réalisation) ainsi que le cahier des charges de cession de terrain ;
- le retour au droit commun de la fiscalité de l'urbanisme et le rétablissement de la taxe d'aménagement de plein droit pour la part communale de la taxe ;
- le respect des mesures de publicité et d'information édictées par l'article R. 311-5 du Code de l'Urbanisme.

### **Conclusion:**

La concession de ZAC arrive à son terme. L'ensemble des engagements ont été réalisés. Reste seulement quelques parcelles individuelles à vendre par l'aménageur qui sont commercialisées pour la majorité depuis 2009. Nous pouvons clôturer la ZAC.

# **ZAC COLLINE DES CAMELIAS**

Commune de Saint Denis

**CRAC CLOTURE**

**SARL COLLINE DES CAMELIAS**

4, rue Pagezy – 34 000 Montpellier  
☎ 0 499 742 499 Fax 0 499 742 490

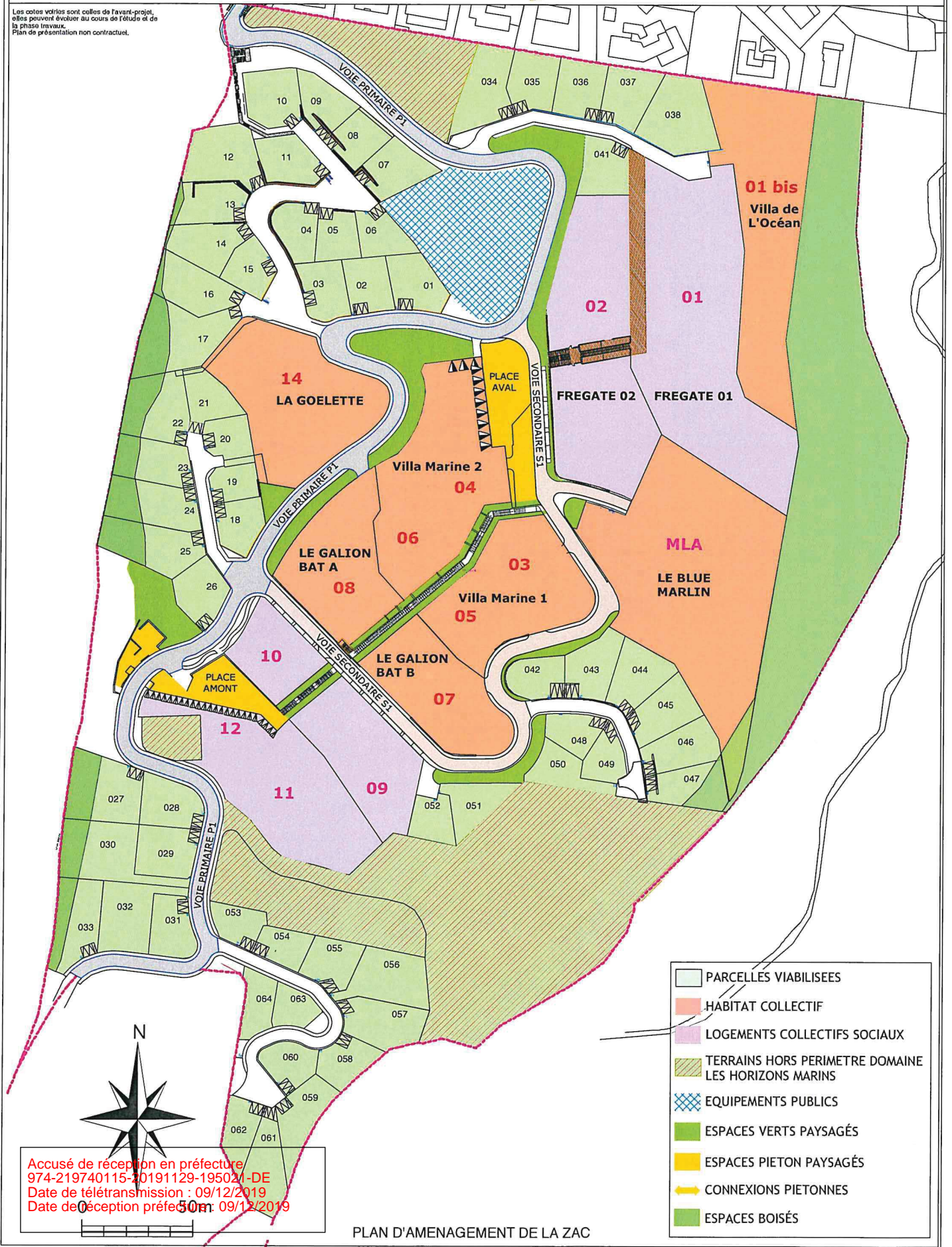
12 rue Jean Cocteau, Les Terrasses Fleuries Bât B – 97 490 Sainte Clotilde  
☎ 02 62 90 98 05 Fax 02 62 41 31 39

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195021-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

# Les Horizons Marins



Les cotés verticaux sont celles de l'avant-projet, elles peuvent évoluer au cours de l'étude et de la phase travaux.  
Plan de présentation non contractuel.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195021-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfectorale : 09/12/2019

PLAN D'AMENAGEMENT DE LA ZAC



## ZAC COLLINE DES CAMELIAS

Programme des Constructions  
Répartition de la SHON

	à la clôture
Habitat Individuel et groupé	12 900
Habitat Collectif	17 500
Habitat Social - Aidé	16 000
Terrains Privés	8 600
	55 000

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195021-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

## ZAC COLLINES DES CAMELIAS

### ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX REALISES PAR L'AMENAGEUR

Réseau AEP	TRANCHE 1 : TRAVAUX ACHEVES TRANCHE 2 : TRAVAUX ACHEVES
TELECOM	TRANCHE 1 : TRAVAUX ACHEVES TRANCHE 2 : TRAVAUX ACHEVES
EU	TRANCHE 1 : TRAVAUX ACHEVES TRANCHE 2 : TRAVAUX ACHEVES
EP	TRANCHE 1 : TRAVAUX ACHEVES TRANCHE 2 : TRAVAUX ACHEVES
Voiries	TRANCHE 1 : TRAVAUX ACHEVES ET RECEPTIONNES TRANCHE 2 : TRAVAUX ACHEVES ET RECEPTIONNES
Espaces verts	TRANCHE 1 : TRAVAUX ACHEVES ET RECEPTIONNES TRANCHE 2 : TRAVAUX ACHEVES ET RECEPTIONNES
BT et Eclairage public	TRANCHE 1 : TRAVAUX ACHEVES ET RECEPTIONNES TRANCHE 2 : TRAVAUX ACHEVES ET RECEPTIONNES
Travaux sur voie d'accès à la ZAC	TRAVAUX ACHEVES
BRANCHEMENTS DES RESEAUX ZAC AU RESEAUX PUBLIQUES	EU : RACCORDE AEP : RACCORDE FT : RACCORDE EDF : RACCORDE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195021-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

ZAC COLLINE DES CAMELIAS

BILAN ACTUALISE EN EUROS AU 31/12/15

Variation des écarts

	H.T. INITIAL	H.T. Actualisé au 31/12/10	H.T. Actualisé au 31/12/11	H.T. Actualisé au 31/12/12	H.T. Actualisé au 31/12/13	H.T. Actualisé au 31/12/14	H.T. Actualisé au 31/12/15	H.T. Actualisé à la clôture	Variation HT
<b>LES DEPENSES</b>									
1 - ACQUISITIONS IMMOBILIERES + FRAIS NOTAIRE	5 235 349,00	5 235 349,00	5 235 349,00	5 235 349,00	5 235 349,00	5 235 349,00	5 235 349,00	5 235 349,00	0,00
2 - FRAIS DIVERS	150 000,00	420 000,00	470 000,00	470 000,00	485 000,00	500 000,00	475 000,00	475 000,00	0,00
Honoraires juridiques	50 000,00	150 000,00	170 000,00	170 000,00	185 000,00	200 000,00	175 000,00	175 000,00	0,00
Honoraires divers BIL/Teol, environnement, .....	30 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	0,00
Frais de notaire, crédit, travaux	50 000,00	130 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00
Divers	20 000,00	30 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00
3 - HONO. TECHNIQUES	574 000,00	574 000,00	592 000,00	592 000,00	592 000,00	602 000,00	612 000,00	612 000,00	0,00
Honoraires BET VRD	362 000,00	372 000,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00	400 000,00	410 000,00	410 000,00	0,00
Honoraires Maîtrise d'œuvre ZAC	152 000,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00	0,00
Honoraires Mission SPIS	20 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
Honoraires géomètre	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00
4 - VRD PRIMAIRES	4 100 000,00	4 050 000,00	4 018 000,00	4 018 000,00	4 068 000,00	4 100 000,00	4 200 000,00	4 200 000,00	0,00
VRD Inertes ZAC	2 500 000,00	2 668 000,00	2 668 000,00	2 668 000,00	2 668 000,00	2 800 000,00	2 850 000,00	2 850 000,00	0,00
Provisions Travaux Sup	300 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restauration Chemin de la Colline	1 300 000,00	1 332 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00	0,00
5 - PARTICIPATIONS FINANCIERES	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	0,00
Réservoir d'eau potable	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	0,00
Ouvrage Fraichissement Ravine Bator	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	0,00
Ouvrage Fraichissement Ravine Boucain Launay	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	0,00
6 - FRAIS FINANCIERS	1 400 000,00	1 800 000,00	1 900 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 294 214,00	2 294 214,00	0,00
7 - FRAIS DE GESTION	1 412 500,00	1 403 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00	1 300 000,00	1 250 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00	0,00
8 - TVA REDEVABLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 - MARGE AVANT IMPÔTS	803 151,00	717 651,00	634 651,00	534 651,00	519 651,00	412 651,00	83 437,00	203 437,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES HT</b>	<b>14 125 000,00</b>	<b>14 650 000,00</b>	<b>14 650 000,00</b>	<b>14 650 000,00</b>	<b>14 650 000,00</b>	<b>14 550 000,00</b>	<b>14 500 000,00</b>	<b>14 440 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>									
1 - Terrains Logements sociaux	925 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00	0,00
2 - Macro-lots Terrains à bâtir / logements individuels	7 200 000,00	7 400 000,00	7 400 000,00	7 400 000,00	7 400 000,00	7 300 000,00	7 250 000,00	7 190 000,00	0,00
3 - Macro-lots Terrains à bâtir / logements Collectifs	5 050 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	0,00
4 - Equipements collectifs	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00
5 - Macro-lots Terrains à bâtir / logements groupes	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES HT</b>	<b>14 125 000,00</b>	<b>14 650 000,00</b>	<b>14 650 000,00</b>	<b>14 650 000,00</b>	<b>14 650 000,00</b>	<b>14 550 000,00</b>	<b>14 500 000,00</b>	<b>14 440 000,00</b>	<b>0,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20191129\_0950200-DE  
 Date de télétransmission : 09/12/2019  
 Date de réception préfecture : 09/22/2019

**ZAC COLLINE DES CAMELIAS**  
BILAN ACTUALISE EN EUROS A LA CLOTURE

DEPENSES	H.T. INITIAL	H.T. Actualisé	Réalisé	A réaliser
<b>1 - ACQUISITION + DATION + FRAIS NOTAIRE</b>	5 235 349,00	5 235 349,00	5 235 349,00	0,00
<b>2 - FRAIS DIVERS</b>	150 000,00	475 000,00	475 000,00	0,00
Honoraires juridiques	50 000,00	175 000,00	175 000,00	0,00
Honoraires divers BET(sol, environnement, .....)	30 000,00	110 000,00	110 000,00	0,00
Frais de notaire crédit travaux	50 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00
Divers	20 000,00	-40 000,00	-40 000,00	0,00
<b>3 - HONO. TECHNIQUES</b>	574 000,00	612 000,00	612 000,00	0,00
Honoraires BET VRD	362 000,00	410 000,00	410 000,00	0,00
Honoraires Maître d'œuvre ZAC	152 000,00	152 000,00	152 000,00	0,00
Honoraires Mission SPIS	20 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
Honoraires géomètre	-40 000,00	-40 000,00	-40 000,00	0,00
<b>4 - VRD PRIMAIRES</b>	4 100 000,00	4 200 000,00	4 200 000,00	0,00
VRD Interms ZAC	2 500 000,00	2 850 000,00	2 850 000,00	0,00
Provisions Travaux Sup	300 000,00	0,00	0,00	0,00
Rénovation Chemin de la Colline	1 300 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00	0,00
<b>5 - PARTICIPATIONS FINANCIERES</b>	450 000,00	270 000,00	270 000,00	0,00
Réservoir d'eau potable	110 000,00	110 000,00	110 000,00	0,00
Ouvrage Franchissement Ravine Butor	180 000,00	0,00	0,00	0,00
Ouvrage Franchissement Ravine Boucan Launay	160 000,00	160 000,00	160 000,00	0,00
<b>6 - FRAIS FINANCIERS</b>	1 400 000,00	2 294 214,00	2 294 214,00	0,00
<b>7 - FRAIS DE GESTION</b>	1 412 500,00	1 150 000,00	1 150 000,00	0,00
<b>8 - TVA REDEVABLE</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>9 - MARGE AVANT IMPÔTS</b>	803 151,00	203 437,00	0,00	303 437,00
<b>TOTAL DES DEPENSES HT</b>	<b>14 125 000,00</b>	<b>14 440 000,00</b>	<b>14 236 563,00</b>	<b>203 437,00</b>
<b>RECETTES</b>	H.T.	H.T.		
<b>1 - Terrains Logements sociaux</b>	925 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00	0,00
<b>2 - Macro-lots Terrains à bâtir / logements individuels</b>	7 200 000,00	7 190 000,00	6 000 000,00	1 190 000,00
<b>3 - Macro-lots Terrains à bâtir / logements Collectifs</b>	5 050 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	0,00
<b>4 - Equipements collectifs</b>	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00
<b>5 - Macro-lots Terrains à bâtir / logements groupés</b>	750 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES HT</b>	<b>14 125 000,00</b>	<b>14 440 000,00</b>	<b>13 250 000,00</b>	<b>1 190 000,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195021-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

**ZAC COLLINE DES CAMELIAS**  
ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-165021-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

	H.T. INITIAL	H.T. Actualisé au 31/12/10	H.T. Actualisé au 31/12/11	H.T. Actualisé au 31/12/12	H.T. Actualisé au 31/12/13	H.T. Actualisé au 31/12/14	H.T. Actualisé au 31/12/15	Observations par rapport à 2015
<b>DEPENSES</b>								
1 - ACQUISITION TERRAIN + FRAIS NOTAIRE	5 235 349,00	5 235 349,00	5 235 349,00	5 235 349,00	5 235 349,00	5 235 349,00	5 235 349,00	RAS
2 - FRAIS DIVERS	150 000,00	420 000,00	470 000,00	470 000,00	485 000,00	500 000,00	475 000,00	475 000,00
Honoraires juridiques	50 000,00	150 000,00	170 000,00	170 000,00	185 000,00	200 000,00	185 000,00	175 000,00
Honoraires divers BET(sol, environnement, .....)	30 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
Frais de notaire	50 000,00	130 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Divers	20 000,00	30 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
3 - HONO. TECHNIQUES	574 000,00	574 000,00	592 000,00	592 000,00	592 000,00	602 000,00	612 000,00	612 000,00
Honoraires BET VRD	362 000,00	372 000,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00	400 000,00	410 000,00	410 000,00
Honoraires Maître d'œuvre ZAC	152 000,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00
Honoraires Mission SPS	20 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Honoraires géomètre	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
4 - VRD PRIMAIRES	4 100 000,00	4 050 000,00	4 018 000,00	4 018 000,00	4 068 000,00	4 100 000,00	4 200 000,00	4 200 000,00
VRD Interres ZAC	2 500 000,00	2 668 000,00	2 668 000,00	2 668 000,00	2 668 000,00	2 800 000,00	2 850 000,00	2 850 000,00
Provisions Travaux Sup	300 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Rénovation Chemin de la Colline	1 300 000,00	1 332 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00
5 - PARTICIPATIONS FINANCIERES	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	270 000,00	270 000,00
Réservoir d'eau potable	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
Ouvrage Franchissement Ravine Bator	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	0,00	0,00
Ouvrage Franchissement Ravine Boucan Launay	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
6 - FRAIS FINANCIERS	1 400 000,00	1 800 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 294 214,00	2 294 214,00
7 - FRAIS DE GESTION	1 412 500,00	1 403 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00	1 300 000,00	1 250 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00
8 - TVA REDEVABLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 - MARGE AVANT IMPÔTS	803 151,00	717 651,00	634 651,00	534 651,00	519 651,00	412 651,00	203 437,00	203 437,00
<b>TOTAL DES DEPENSES HT</b>	<b>14 125 000,00</b>	<b>14 650 000,00</b>	<b>14 650 000,00</b>	<b>14 650 000,00</b>	<b>14 650 000,00</b>	<b>14 550 000,00</b>	<b>14 440 000,00</b>	<b>14 440 000,00</b>
<b>RECETTES</b>								
1 - Terrains Logements sociaux	925 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00
2 - Macro-lots Terrains à bâtir / Logements individuels	7 200 000,00	7 400 000,00	7 400 000,00	7 400 000,00	7 400 000,00	7 300 000,00	7 190 000,00	6 000 000,00
3 - Macro-lots Terrains à bâtir / Logements Collectifs	5 050 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00
4 - Equipements collectifs	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
5 - Macro-lots Terrains à bâtir / Logements groupés	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES HT</b>	<b>14 125 000,00</b>	<b>14 650 000,00</b>	<b>14 650 000,00</b>	<b>14 650 000,00</b>	<b>14 650 000,00</b>	<b>14 550 000,00</b>	<b>14 440 000,00</b>	<b>13 250 000,00</b>